

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE803

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 10

A la seconde phrase de l'alinéa 14, après le mot:

"État",

insérer les mots:

"dans le département".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.